



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aveugles et malvoyants

Question écrite n° 83799

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le non-remboursement des transports sanitaires des personnes non voyantes. Ces dernières perçoivent généralement de faibles revenus et ne peuvent donc assumer le coût d'un tel transport. Or, notamment en zone rurale, les personnes atteintes de cécité ne peuvent emprunter les transports collectifs car elles arrivent pour leurs rendez-vous médicaux dans des villes qu'elles ne connaissent pas. De plus, leur entourage, qui très souvent travaille, ne peut les accompagner sans conséquences professionnelles. C'est pourquoi il lui demande si des mesures sont envisagées afin de rétablir une égalité de déplacement pour rendez-vous médicaux.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83799

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2006, page 673